

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33

Présents : 32

Votants : 33

L'an deux mille vingt trois

le jeudi 12 octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :

Envoyée le vendredi 6 octobre 2023

Objet : Délibération n°8 - Retrait du groupement de commandes relatif à la reliure des actes administratifs et/ou d'état civil, à la fourniture de papier permanent, à la restauration de registres et de documents endommagés et/ou anciens

M. Ladislas Polski

Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy

M. Didier David

Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex

M. Stéphane Poulet

Mme Isabelle Depagneux-Segaud

M. Jean-Paul Genieys

Mme Chantal Carrié

M. Alain Brunetti

Mme Marie-Pierre Parini

M. Jacques Bisch

M. Charlie Ferrero

Mme Noëlle Dyot-Gerardin

M. Maurice Bernardi

M. Alain Junguené

Mme Annabel Beccatini-Gesrel

Mme Fabienne Bermond

Mme Sylvie Daniel

M. Christophe Bosio

M. Gilles Ugolini

M. Laurent Portelli

Mme Sophie Bournot

Mme Marion Troyat

Mme Sabrina Missud-Guillet

M. Mohamed Abdelaziz Tafer

M. Fabien Bonnafoux

M. Jean-Marie Fort

Mme Isabelle Martello

M. Didier Razafindralambo

Mme Annick Meynard

Mme Virginie Escalier

M. Guy Ferrandez

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme Audrey Bruno Giannini représentée par Mme Fernandez-Baravex

Secrétaire de séance : M. Fabien Bonnafoux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 octobre 2023

N° 8

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul GENIEYS, Adjoint au Maire

Direction : Direction des Ressources et de l'Administration Générale
Service des finances et de la commande publique

Objet : Retrait du groupement de commandes relatif à la reliure des actes administratifs et/ou d'état civil, à la fourniture de papier permanent, à la restauration de registres et de documents endommagés et/ou anciens

Domaine : 1 – Commande publique - 1.1 - Marchés Publics

Mes chers collègues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu le décret 2010-783 paru le 11 juillet 2010 sur la tenue des registres administratifs,

Vu l'arrêté du 22 février 1968 pris en application de l'article 2 du décret n°68-148 du 15 février 1968 sur la tenue des registres d'état civil et l'Instruction générale relative à l'état civil du 11 mai 1999,

Vu la délibération n°30 du 14 octobre 2021 relative à l'adhésion du groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil, la fourniture de papier permanent, la restauration de registres et de documents endommagés et/ou anciens,

Vu l'engagement contractuel du 09 décembre 2021 de l'adhérent au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil, la fourniture de papier permanent, la restauration de registres et de documents endommagés et/ou anciens,

Considérant que le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes proposait de constituer un groupement de commandes afin de répondre aux besoins des collectivités relatifs aux marchés de prestations de fournitures et de services dont les objets sont :

- la réalisation de reliures administratives cousues de registres ;
- la fourniture de papier permanent ;
- la restauration de registres et de documents endommagés et/ou anciens ;

Considérant qu'une convention constitutive du groupement de commandes avait été établie. Cette convention prend acte du principe et de la création du groupement de commandes. Elle désignait le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes comme coordonnateur. Ce dernier était notamment chargé de procéder à l'organisation de la procédure de choix du titulaire des marchés de prestations de fournitures et de services. A ce titre, la Commission d'Appel d'Offres compétente est celle du coordonnateur du groupement de commande,

Considérant l'objectif de rationalisation des coûts, la ville de La Trinité souhaite le retrait au groupement de commandes relatif à la reliure des actes administratifs et/ou d'état civil, à la fourniture de papier permanent, à la restauration de registres et de documents endommagés et/ou anciens.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **prend acte du retrait du groupement de commandes relatif à la réalisation de reliures administratives cousues de registres, à la fourniture de papier permanent, à la restauration de registres et de documents endommagés et/ou anciens.**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme

Fabien Bonnafoux,

Ladislav Polski,

Secrétaire de séance

Maire de La Trinité



Vote du Conseil :

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 2

Envoyé en préfecture le 23/10/2023

Reçu en préfecture le 23/10/2023

Publié le



ID : 006-210601498-20231023-DEL8_RETRGROUPE-DE